



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-345

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 21 novembre 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-345, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 39I* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 39I insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 afin de permettre la classe d'usage C-3 véhicule motorisé.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 18 janvier 2023.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 18^e jour du mois de janvier 2023.

La greffière,

M^e Ariane Camiré